

SICTOM DES COMBRAILLES
Mairie de Montaigut en Combraille
19, Grande rue
63 700 Montaigut en Combraille
tel/fax 04.73.85.95.74
Présidente : Claire LEMPEREUR



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2014

**DECRET N°2000-404 DU 11 MAI 2000 – MATE
ARTICLE L.2224-5 DU CGCT**

Le 31 décembre 2014

I. CONTEXTE

- I.1. Présentation : coopération intercommunale
 - I.1.1. Collectivité compétente organisatrice du service
 - I.1.2. Territoire desservi et nombre d'habitants
- I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets
- I.3. Modalités d'exploitation du service
- I.4. Les marchés de fournitures
- I.5. La gestion des déchèteries
- I.6. Emploi

II. INDICATEURS TECHNIQUES

- II.1. Collecte des déchets ménagers
 - II.1.1. Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements
 - II.1.1.a. Présentation
 - II.1.1.b. Modalités
 - II.1.1.c. Fréquence de collecte
 - II.1.1.d. Tournée de collecte
 - II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)
 - II.1.2. Collecte en apport volontaire
 - II.1.2.a. Présentation
 - II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)
 - II.1.3. Collecte en déchèterie
 - II.1.3.a. Présentation
 - II.1.3.b. Horaires d'ouvertures
 - II.1.3.c. Conditions d'accès
 - II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)
 - II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)
 - II.1.4. Gravats
 - II.1.5. Collecte des D.A.S.R.I.
 - II.1.5.a. Présentation
 - II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)
 - II.1.6. Collecte des encombrants dans les communes
 - II.1.6.a. Présentation
 - II.1.6.b. Quantités collectées (nombre d'enlèvement)
- II.2. Le transfert et le transport
 - II.2.1. Le transfert
 - II.2.2. Le transport
- II.3. Le traitement
 - II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux
 - II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne)
 - II.3.2. La valorisation biologique
 - II.3.2.a. Les plateformes de broyage
 - II.3.3. Les déchets des déchetteries
 - II.3.4. Le centre de tri
 - II.3.4.a. Localisation des repreneurs
 - II.3.4.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonne)

III. BILAN

IV. INDICATEURS FINANCIERS

IV.1. Modalités de financement du service

IV.1.1. Contribution des usagers

IV.1.2. Autres recettes

IV.2. Indicateurs financiers

IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

IV.2.2. Recettes de fonctionnement

IV LES CHIFFRES CLES

V.1. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en kg/hab)

V.2. Quantités collectées en déchetterie (en kg/hab)

V.3. Quantités collectées en bennes à encombrants

V.4. Quantités totales (en kg/hab)

VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V.1.1. Prévention à la production de déchets

VI.1.2. Protection de l'air

VI.1.3. Protection de l'eau

VI.1.4. Protection des paysages

VI.2. Informations (communication) et surveillance

VII. CONCLUSION / PERSPECTIVES

I.CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2014.

I.1 Coopération Intercommunale

I.1.1 Collectivité compétente organisatrice du service

Le SICTOM des Combrailles est un EPCI compétent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (prestations de services / marchés publics). Le service est également assuré sur la commune de VIRLET, par ailleurs membre de la communauté de communes de MARCILLAT (03) qui dispose de la compétence ordures ménagères. Du fait de cette spécificité, le SICTOM des Combrailles est un Syndicat Mixte.

I.1.2 Territoire desservi et nombre d'habitants

Le territoire desservi représente 41 communes qui regroupent 17 799 habitants (population municipale recensement 2015).

POPULATIONS LEGALES (INSEE 2015)

	Population Municipale
<i>ARS LES FAVETS</i>	233
<i>AYAT SUR SIOULE</i>	146
<i>BIOLLET</i>	320
<i>BLOT L'EGLISE</i>	391
<i>BUSSIERES PRES PIONSAT</i>	102
<i>BUXIERES SOUS MONTAIGUT</i>	230
<i>CHATEAU SUR CHER</i>	87
<i>DURMIGNAT</i>	202
<i>ESPINASSE</i>	297
<i>GOUTTIERES</i>	354
<i>LA CELLETTE</i>	166
<i>LA CROUZILLE</i>	278
<i>LAPEYROUSE</i>	559
<i>LE QUARTIER</i>	204
<i>LISSEUIL</i>	91
<i>MARCILLAT</i>	274
<i>MENAT</i>	557
<i>MONTAIGUT</i>	1 025
<i>MOUREUILLE</i>	308
<i>NEUF EGLISE</i>	304
<i>PIONSAT</i>	1 097
<i>POUZOL</i>	284
<i>ROCHE D'AGOUX</i>	93
<i>SAINT GAL SUR SIOULE</i>	127
<i>SAINT JULIEN LA GENESTE</i>	130
<i>SAINT MAURICE PRES PIONSAT</i>	365
<i>SAINT PARDOUX</i>	436
<i>SAINT PRIEST DES CHAMPS</i>	741
<i>SAINT QUINTIN SUR SIOULE</i>	348
<i>SAINT REMY DE BLOT</i>	232
<i>SAINTE CHRISTINE</i>	154
<i>SAINT ELOY</i>	3 628
<i>SAINT GERVAIS</i>	1 324
<i>SAINT HILAIRE PRES PIONSAT</i>	187
<i>SAINT MAIGNER</i>	195
<i>SAURET BESSERVE</i>	176
<i>SERVANT</i>	524
<i>TEILHET</i>	299
<i>VERGHEAS</i>	81
<i>VIRLET</i>	275
<i>YOUX</i>	975
TOTAL	17 799



I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétence exercée au 31 décembre 2014		Compétence transférée		
		Depuis le...		Depuis le...	Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
Collecte OMR	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Collectes sélectives	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Déchèterie	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM

I.3 Modalité d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte traditionnelle	Prestation de service	SITA MOS	01/01/2010	3 ans R3
Collecte sélective	Prestation de service	SITA MOS	01/01/2010	3 ans R3
Déchèterie	Prestation de service	SITA MOS	01/01/2010	3 ans R3
Centre de transfert	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Transport de déchets	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Bennes à encombrants	Prestation de service	SITA MOS	01/01/2010	3 ans R3
Collecte Points propres	Prestation de service	ECHALIER	01 / 01 / 2013	1 an R1
Collecte Points propres (Verre)	Prestation de service	ECHALIER	01 / 09 / 2013	1 an R1
Collecte Points propres (Huiles)	Prestation de service	AUVERGNE CARBURANTS		an
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM	ECHALIER	/	/

ECHALIER : papier carton, plastique, corps creux, piles + verre

AUVERGNE CARBURANTS : huile

Tri : Marché ECHALIER

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

R3 : renouvelable une fois 3 ans

1.4 Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de sacs de collecte sélective	INTERPACK
Fourniture de bacs	SECAF ENVIRONNEMENT

1.5 La gestion des déchèteries

Lieu d'implantation	Mode de gestion	Début du contrat	Fin du contrat
St ELOY	Marché (SITA MOS)	01/01/2010	31/12/2013 - R3
St GERVAIS	Marché (SITA MOS)	01/01/2010	31/12/2013 – R3
PIONSAT	Marché (SITA MOS)	01/01/2010	31/12/2013 – R3

R3 : renouvelable une fois 3 ans

A titre d'information les repreneurs sont les suivants :

Déchèteries :	
Ferraille	SITA MOS / LARDET
Pneus	SITA MOS (stockage) puis convention de reprise / Société PROCAR
D.M.S.	Répartis par SITA MOS
Cartons	SITA MOS / ECHALIER
Tout venant	Trié par SITA MOS

<u>Points propres:</u> (garanties de reprise / Contrat ECO-EMBALLAGES)	
Papier carton	REVIPAC
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	VALORPLAST SA
Acier	ARCELOR PACKAGING INTERNATIONAL
Aluminium	AFFIMET

I.6. Emploi

Nombre d'agents affectés au service de collecte (OMR et sélective)

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	9

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie :

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	3

II . INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Collecte des déchets ménagers

II.1.1 Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation.

La collecte traditionnelle en porte à porte et bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat.

Les ordures ménagères résiduelles sont conduites à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDN) de MIREMONT (63) et au pôle multi-filières de VERNEA (63).

Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société ECHALIER à CLERMONT-FERRAND.

<u>La collecte sélective</u>	<u>Les ordures ménagères</u>
<p>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• les journaux, magazines, revues, publicités etc.• les papiers et cartons d'emballages,• les bouteilles et flacons en plastique,• les briques alimentaires,• les emballages métalliques en acier et en aluminium	<p>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre</p> <ul style="list-style-type: none">• les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.• les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.• les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc. <p>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</p>

II.1.1.b. Modalités

Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.

Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

II.1.1.c Fréquence de collecte

Elle se déroule les matins sans variation de fréquences sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	2 fois par semaine	Bourg ST ELOY ST GERVAIS (jusqu'au 30 septembre 2014 puis 1 fois par semaine) MONTAIGUT (jusqu'au 30 septembre 2014 puis 1 fois par semaine) PIONSAT (jusqu'au 30 septembre 2014 puis 1 fois par semaine)
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages

La collecte sélective (6 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY / MONTAIGUT ((jusqu'au 30 septembre 2014 puis 1 fois tous les 15 jours)
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS / PIONSAT

II.1.1.d. Tournée de collecte

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des ordures ménagères résiduelles : **126 860 Kms**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du verre jusqu'aux installations de regroupement du verre : **9 000 kms (moyenne arrondie)**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des matériaux secs et de transfert jusqu'aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : **70 000 kms (moyenne arrondie)**

II.1.1.e Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2013	2014	Evolution
Ordures Ménagères	4 665.04 t (261.71 kg/hab.)	4 568.38 t (256.66 kg/hab.)	- 2.07 %
Collecte Sélective	275.43 (45.90 kg/hab. desservi) (15.45 kg/hab. SICTOM)	261.85 (43.64 kg/hab. desservi) (14.71 kg/hab. SICTOM)	- 4.93 %

II.1.2. La collecte en apport volontaire

II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par l'établissement ECHALIER.

48 points propres sont répartis sur le territoire du SICTOM. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 110 unités.

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons.

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2012	2013	2014	Evolution
Verre	110	484.605 t (27.19 kg/hab.)	473.215 t (26.59 kg/hab.)	(- 2.35 %)
Papier-carton	48	228.650 t (12.83 kg/hab.)	213.54 t (12.00 kg/hab.)	(- 6.61 %)
Bouteille plastique	48	64.250 t (3.60 kg/hab.)	62.90 t (3.53 kg/hab.)	(- 2.10 %)
Huile de vidange	48	NC	NC	
TOTAL		777.50 t	749.655 t	

(*) 1000 L = 0.9 T

Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2014. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée ; ils laissent apparaître un léger décalage avec les données reprises au tableau ci-dessus (différence entre les tonnages reçus en centre de tri et pas nécessairement traités en fin d'année).

POINT DE COLECTE / COMMUNES	POPULATION	CORPS CREUX		CORPS PLATS		VERRE	
		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)	TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)	TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)
ARS LES FAVETS	233	0,950	4,08	2,730	11,72	5,125	22,00
AYAT SUR SIOULE	146	0,935	6,40	3,340	22,88	4,060	27,81
BIOLLET	320	1,605	5,02	5,325	16,64	8,655	27,05
BLOT L'EGLISE	391	3,630	9,28	10,085	25,79	17,240	44,09
BUSSIERES	102	0,435	4,26	1,775	17,40	2,295	22,50
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	230	1,260	5,48	4,205	18,28	5,430	23,61
CHATEAU SUR CHER	87	0,300	3,45	1,060	12,18	1,950	22,41
DURMIGNAT	202	0,480	2,38	2,875	14,23	3,920	19,41
ESPINASSE	297	1,350	4,55	3,915	13,18	6,990	23,54
GOUTTIERES	354	1,080	3,05	6,215	17,56	7,625	21,54
LA CELLETTE	166	0,525	3,16	2,220	13,37	4,160	25,06
LA CROUZILLE	278	0,500	1,80	2,610	9,39	3,670	13,20
LAPEYROUSE	559	1,795	3,21	7,700	13,77	16,915	30,26
LE QUARTIER	204	0,570	2,79	2,610	12,79	4,425	21,69
LISSEUIL	91						
MARCILLAT	274	0,985	3,59	3,025	11,04	3,845	14,03
MENAT	557	2,205	3,96	7,420	13,32	16,490	29,61
MONTAIGUT	1 025	1,310	1,28	4,080	3,98	19,970	19,48
MOUREUILLE	308	1,355	4,40	3,945	12,81	9,060	29,42
NEUF EGLISE	304	1,110	3,65	3,880	12,76	8,020	26,38
PIONSAT	1 097	3,185	2,90	11,060	10,08	30,555	27,85
POUZOL	284	2,105	7,41	5,435	19,14	9,330	32,85
ROCHE D AGOUX	93	0,795	8,55	2,230	23,98	4,190	45,05
SAINT ELOY LES MINES	3 628	6,530	1,80	20,555	5,67	88,480	24,39
SAINT GAL SUR SIOULE	127	0,870	6,85	2,380	18,74	4,490	35,35
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	1 324	4,275	3,23	15,190	11,47	49,785	37,60
SAINT HILAIRE	187	0,785	4,20	2,405	12,86	4,360	23,32
SAINT JULIEN LA GENESTE	130	0,710	5,46	1,970	15,15	3,870	29,77
SAINT MAIGNIER	195	0,580	2,97	2,390	12,26	3,445	17,67
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	365	1,620	4,44	6,855	18,78	9,540	26,14
SAINT PARDOUX	436	2,480	5,69	10,150	23,28	14,980	34,36
SAINT PRIEST DES CHAMPS	741	2,395	3,23	7,850	10,59	16,875	22,77
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	348	1,115	3,20	4,150	11,93	5,680	16,32
SAINT REMY DE BLOT	232						
SAINTE CHRISTINE	154	1,080	7,01	3,660	23,77	6,955	45,16
SAURET BESSERVE	176	1,270	7,22	3,750	21,31	6,035	34,29
SERVANT	524	2,460	4,69	7,875	15,03	15,645	29,86
TEILHET	299	1,280	4,28	4,200	14,05	7,255	24,26
VERGHEAS	81	0,450	5,56	1,840	22,72	3,405	42,04
VIRLET	275	1,055	3,84	3,075	11,18	5,205	18,93
YOUX	975	4,505	4,62	13,610	13,96	23,060	23,65
ST REMY DE BLOT / LISSEUIL PAV	322	0,925	2,87	3,845	11,94	10,230	31,77

TOTAUX 17 799 62.850 3,53 213.49 11.99 473.215 26.59

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM compte 3 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY / ST GERVAIS / PIONSAT). Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Lieu de la déchetterie	Horaires d'ouverture	
	Périodes	Jours et Heures
ST ELOY	Eté	10/12-14/18 du lundi au samedi // 09/12 le dimanche
ST ELOY	Hiver	09/12 le dimanche et le lundi // 14/17 du mardi au vendredi // 09/12-14/18 le samedi
ST GERVAIS	Eté	09/12 le lundi // 14/18 du mardi au vendredi // 09/12- 14/18 le samedi
ST GERVAIS	Hiver	09/12 le lundi // 14/17 du mardi au vendredi // 09/12- 14/17 le samedi
PIONSAT	Eté	14/18 du lundi au jeudi // 09/12 le vendredi // 09/12-14/18 le samedi
PIONSAT	Hiver	14/17 du lundi au jeudi // 09/12 le vendredi // 09/12-14/17 le samedi

II.1.3.c. Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit.
- Pour les Professionnels : gratuit (seuls les dépôts de déchets verts (sur les 3 sites) et plâco-platre (sur le site de Saint Eloy les Mines) sont payants).
- Filière Placoplatre uniquement sur ST ELOY (payante pour les professionnels).

L'accès est interdit au véhicule de plus de 3,5 T

II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2013			2014			Evolution
	Particuliers	Pro.	Total	Particuliers	Pro.	Total	
ST ELOY	17 802	2861	20 663	19 625	2073	21 698	+ 5.00 %
ST GERVAIS	5 690	501	6 191	8 073	770	8 843	+ 42.84 %
PIONSAT	6 035	579	6 614	6 843	795	7 638	+ 15.48 %
TOTAL	29 527	3 941	33 468	34 541	3 638	38 179	+ 14.08 %

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne) / p.17

		2013 (en tonne)	2014 (en tonne)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	569.02	629.20	+ 10.57 %
	Matériaux d'exploitation	/	/	/
	Bois	369.76	360.76	- 2.43 %
	Ferrailles	227.20	253.69	+ 11.66 %
	Gros cartons	121.36	113.54	- 6.44 %
	Papier	/	/	/
	Verre	/	/	/
	Textile	33.261	53.408	+ 60.57 %
	Pneus	NC	NC	NC
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte PAV		
	Huile alimentaire	0.896	0.773	- 13.72 %
	Piles	1.461	1.395	- 4.52 %
	D.E.E.E dont :			
	- Gros électroménager hors froid	59.310	53.50	- 9.80 %
	- Gros électroménager froid	29.151	33.30	+ 14.23 %
	- Ecran	33.989	36.00	+ 5.91 %
	- Petit appareil en mélange	30.523	41.80	+ 36.95 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0.304 (304 kg)	0.512 (312 kg)	+ 68.42 %
	Cartouches encre	0.117 (117 kg)	0.166 (166 kg)	+ 41.881 %
Gravats valorisés en ISDND	888.54	971.48	+ 9.33 %	
Placo valorisé	40.86	34.64	- 15.22 %	
Sous total	2 405.752	2 584.164	+ 7.41 %	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés en ISDND	/	/	/
	DIB non valorisés	/	/	/
	Encombrants	1 013.75	1 071.84	+ 5.73 %
	Déchets toxiques	44.008	40.793	- 7.30 %
	Amiantes cimentée	/	/	/
	Sous total	1 057.758	1 112.633	+ 5.18 %
Total des apports		3 463.51	3 696.797	+ 6.73 %
		194.30 kg/Hab.	207.70 kg/Hab.	

II.1.4 Gravats

Mode de collecte :

Déchèteries : 971 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture

Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
971 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. Présentation

La collecte des déchets de soins des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007.

Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité. Depuis fin 2011, le SICTOM DES COMBRAILLES a cessé de fournir les contenants aux pharmacies.

II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes)

Type d'emballages	2013	2014	Evolution
VAT 60 litres	14	17	+ 21.43 %

II.1.6. La collecte des encombrants dans les communes.

II.1.6.a. Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte est assurée depuis 2010 par la société SITA MOS (à partir d'un planning réduit) jusqu'à l'ISDND de MIREMONT. En 2011, la prestation bennes villages a été supprimée pour une prestation encombrants à domicile sur rendez-vous à partir d'un planning de passage annuel.

II.1.6.b. Quantités collectées (en m³ et en nombre d'enlèvements)

Quantités	2013	2014
Nombre de jours de collectes	19	23
Nombre de foyers collectés	177	178

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le Transfert

Le SICTOM a débuté le transfert de ses ordures ménagères résiduelles au 01 janvier 2010 :

Les opérations de transfert des déchets ménagers résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
SAINT- ELOY - LES- MINES	4 524.75 T	Oui (à partir du S2/2012)	Route

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

II.2.2. Le Transport

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
SAINT- ELOY - LES- MINES	VERNEA (63)	SITA MOS	61 kms	4 524.75 T

II.3. Le traitement

II.3.1. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre a cessé au 31/12/2009.

II.3.1.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires MIREMONT et VERNEA.

Provenant du périmètre de l'EPCI

		2013	2014	Evolution
	Ordures ménagères	4 733.55	4 524.75	- 4.41 %
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1 013.75	1 071.84	+ 5.73 %
	Boues station d'épuration	/	/	/
	Résidus d'unités de tri	/	/	/
Professionnels	Déchets industriels banals	/	/	/
TOTAL DECHETS ENFOUIS		5 747.30	5 596.59	- 2.62 %

II.3.2. La valorisation biologique

II.3.2.a Les plateformes de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage de Saint Eloy permet de stocker puis de broyer les produits végétaux récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les services municipaux, et les professionnels.

Quantités traitées (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2013	2014	Evolution
Déchets verts des déchetteries	Saint- Eloy les- Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	569.02	629.20	+ 10.58 %
Déchets verts municipaux et des voieries	Saint- Eloy les -Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	6.32	92.66	+ 1 366.14 %
Déchets des particuliers	Saint- Eloy les- Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	403.96	430.94	+ 6.68 %
Déchets verts des professionnels	Saint- Eloy les- Mines	VALTOM	Ecovert Boilon (2009) puis Terralys (2010)	65.12	85.22	+ 30.86 %
TOTAL DECHETS VERTS				1 044.42	1 238.02	+ 18.54 %

II.3.3. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	RIC	YSEURE (03)
Déchets verts	Compostage	TERRALYS	TERRALYS	
Carton	Recyclage	SITA MOS	ECHALIER	SAINT OURS (63)
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	VALORPLAST	PUTEAUX (92)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	PROCAR	JOZE (63)
Batterie	Recyclage	SITA MOS		
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)		SITA MOS		FOUGEROUSE PONT DU CHATEAU (63)
Encombrants	Enfouissement	SITA MOS		MIREMONT(63) / /
Tubes – Néons – Ampoules	Valorisation	RECYLUM	RECYLUM	PARIS (75)
D3E	Valorisation	VEOLIA PROPRETE	ECO SYSTEME	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	SITA MOS	SARPI-RECYLEX-SEVIA-ECOSYNTHESE	
Boîtes DASRI	Incinération	SITA MOS		LUCANE BAYET (03)
Bois		SITA MOS		Plateforme DIV c CUSSET (03)
Ferrailles			ETS LARDET	MONTLUCON (03)

II.3.4. Le centre de tri

II.3.4.a. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	ECHALIER	Papeteries de Giroux	Olliergues (63)
Briques alimentaires	ECHALIER	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	ECHALIER	Valorplast	Puteaux (92)
Emballages en acier	ECHALIER	Arcelor Packaging	La Plaine St Denis (93)
Emballages en aluminium	ECHALIER	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Journaux – magazines	ECHALIER	Echalier	Clermont-Ferrand (63)
Verre	ECHALIER	OI Manufacturing	Verrerie St Romain le Puy (42)

II.3.4.b. Quantités traitées (en tonne)

	2013	2014	Evolution
Journaux Magazines	267.68	253.96	- 5.12 %
Carton EMR	74.40	63.125	- 15.15 %
GM	75.145	76.85	+ 2.26 %
Briques alimentaires	2.00	1.500	- 25.00 %
Bouteilles plastique PET	34.3	47.000	+ 37.02 %
Bouteilles plastique PEHD	5.00	9.00	+ 80.00 %
Emballage acier	10.70	13.200	+ 23.36 %
Emballage alu	0.12	0.500	+ 316.67 %
Refus	85.60	82.315	- 3.84 %
Total	554.94	547.45	- 1.35 %

III.BILAN

Feuille de comptabilisation des tonnages des flux de déchets collectés

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés
OM Résiduelles	PAP	4 568 t	4 568 t	ISDND
Verre	AV	473 t	473 t	Repreneurs
Collecte Sélective	PAP	262 t	262 t	Centre de Tri
Papier / Carton	AV	213 t	213 t	Centre de Tri
Plastique	AV	63 t	63 t	Centre de Tri
Déchets Verts	Déchèterie	1 238 t	1 238 t	Compostage
Encombrants	Déchèterie	1 072 t	1 072 t	ISDND
Déchets Toxiques	Déchèterie	41 t	41 t	ISDND
DEEE	Déchèterie	165 t	165 t	Valorisateurs
TOTAL		8 095 t	8 095 t	

IV – INDICATEURS FINANCIERS

IV.1. Modalités de financement du service

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :
 - ⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.
 - ⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.

IV.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers particuliers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2014, le produit global attendu auprès des particuliers était de 2 397 396.00 € soit un taux voté de 17.88 % (le produit final touché était de 2 416 427 € soit 135.76 €/hab.).

IV.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :
 - La Société ECO-EMBALLAGES;
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie.

IV.2. Indicateurs financiers du service

IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2014 : 2 623 498.39 € (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER : 34 276.65 €
- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER (verre) : 25 106.87 €
- Tri des emballages collectés en Porte à Porte et en PAV : 11 828.77 €
- Collecte des déchets ménagers et objets encombrants : 617 559.68 €
- Gestion du CSDU de Saint Eloy les Mines (+ Transfert et traitement) : 985 437.64 €
- Gestion des déchèteries : 285 422.16 €
- Location bennes pneus – PROCAR : 3 670.98 €
- Traitement des lixiviats sur la station de Saint Eloy les Mines : 2 090.24 €

IV.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2014 : 2 653 654.23 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- TEOM : 2 416 427.00 €
- Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 178 748.35 €

dont :

- ECO EMBALLAGES : 100 096.04 €
- ECOFOLIO : 9 894.74 €
- VALTOM : 26 337.37 €
- Valorisation du verre (O.I Manufacturing) : 16 296.78 €
- Garantie de reprise cartons d'emballages (Papeterie Giroux) : 4 678.45 €
- Garantie de reprise plastique (Valorplast) : 14 702.00 € (5 trimestres comptabilisés sur 2014)
- Garantie de reprise aluminium (Regeal) et acier (Arcelor): 1 964.16 €
- Aide versée pour la collecte sélective des DEEE (ECO SYSTEME): 4 778.81 € (2 trimestres comptabilisés sur 2014).

Modalités de financement	Montant en 2013	Montant en 2014
TEOM	2 126 362 €	2 416 427 €

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	Eco-Emballages	100 096.04 €
	Ventes de matériaux	37 641.39 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	/
DECHETERIES	Dépôts en déchetteries	/
	DEEE	4 778.81 €
	Ventes de matériaux	/
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	(Apport DIB centres de traitement, ...)	/

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages :

Eco-Emballages Adelphe
 barème C barème D barème E
 Date de signature : 30 juin 2011

Identification du signataire : Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème E :
Option « Filières »

Pour les imprimés (EcoFolio) :

oui non
 Date de signature : 20 décembre 2007

Identification du signataire : Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DEEE :

Ecologic Ecosystème
 ERP Recylum

Date de signature : 16 mai 2007

Identification du signataire : Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

V LES CHIFFRES CLES

V.I Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en kg/hab.)

	2012	2013	2014
Collecte des ordures ménagères résiduelles	267.40	261.71	256.66
Collectes sélective et porte-à-porte des emballages	14.89	15.45	14.71
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	26.84	27.19	26.59
Collecte sélective en apport volontaire (papier/cartons/journaux mag.)	13.53	12.83	12.00
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	3.48	3.60	3.53
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0.37	NC	NC
TOTAL	326.51	320.78	313.49
Taux de valorisation	18.10 %	18.41 %	18.12 %

V.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab.)

	2012	2013	2014
Collecte en déchèterie (valorisé)	121.23	134.96	145.19
Collecte en déchèterie (non valorisé)	66.25	59.34	62.51
TOTAL	187.48	194.30	207.70
Taux de valorisation	64.66 %	69.46 %	69.90 %

V.3. Quantités collectées en bennes à encombrants

	2012	2013	2014
Collecte en bennes (non valorisé)	NC	NC	NC

V.4. Quantités totales (en kg/hab.)

	2012	2013	2014
Déchets valorisés	180.34	194.03	202.02
Déchets non valorisés	333.65	321.05	319.17
TOTAL	513.99	515.08	521.19
Taux de valorisation	35.08 %	37.67 %	38.76

VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

VI.1.1. Prévention à la production de déchets

- Intervention en milieu scolaire sur la gestion des déchets,
- Campagne de distribution de composteurs individuels par l'intermédiaire du VALTOM.
- Création d'un site internet, relais des actions de prévention de la collectivité.

VI.1.2. Protection de l'air

- L'installation de captage et de combustion de biogaz n'a pas fonctionné en 2014. Cette dernière ne fonctionne plus depuis la fin de l'année 2009. Selon le rapport d'activité du site de l'année 2009, le biogaz comporte une part trop faible de méthane pour faire fonctionner la torchère.

VI.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relevage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM.

VI.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts.

VI.2. Information (communication) et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Les grandes tendances du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sont présentées en Assemblée Générale. Après vérification, le rapport définitif est transmis aux communes ou communautés de communes.

Le SICTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités et de suivi sur l'ISDND des « Nigennes ».

VII. CONCLUSION/PERSPECTIVES

Les grandes données financières du rapport 2014 sont présentées au Comité Syndical à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire. Les données techniques et les tonnages sont repris en détail à l'occasion de l'Assemblée Générale d'été.

Le transfert des déchets à destination de sites de stockages extérieurs au périmètre du SICTOM des Combrailles a un impact important sur le budget de fonctionnement.

Par ailleurs, depuis l'automne 2013, les ordures ménagères collectées sur le territoire du SICTOM des Combrailles sont acheminées (à partir du quai de transfert de SAINT ELOY LES MINES) sur le pôle VERNEA. Depuis le 01 janvier 2014, la compétence traitement est transférée au VALTOM).

Les grandes actions du Programme de Prévention sont orientées sur les axes les plus efficaces (composteurs individuels, éco-exemplarité des collectivités, implication des professionnels du tourisme). Pour ce qui concerne la baisse des tonnages, les résultats trois premières années sont particulièrement satisfaisants (objectif contractuel dépassé). L'enjeu local porte désormais sur le maintien de la dynamique par un élargissement progressif des actions.

Sur l'exercice 2015, le SICTOM des Combrailles prépare la mise en régie des hauts de quais de déchèteries (pour le 01/01/2016) ainsi que le renouvellement des grandes prestations de services (collecte, collecte des apports volontaires, encombrants « à domicile », gestion du site de SAINT ELOY LES MINES, transport (bas de quais des déchèteries).